

les problèmes politiques du Canada. Je n'hésiterais donc pas à leur donner le droit de vote dans toute circonscription que je pourrais représenter.

Je ne dirai pas que cette modification à la loi a été conçue pour des mobiles égoïstes, car je sais bien que son parrain est très dévoué à la cause du droit de vote des étudiants d'un bout à l'autre du pays. Cependant, je ne suis pas très sûr que le seul critère du domicile constituera en quelque sorte une solution ou même une étape importante de la longue marche mentionnée par l'honorable représentant. J'ai découvert que l'un des problèmes les plus importants des étudiants privés du droit de vote au cours des élections affectait ceux qui se rendaient de leur université à leur domicile.

Souvenons-nous qu'aux dernières élections, de nombreux étudiants sont retournés chez eux le 25 juin au sortir de l'université. Cette question a été soulevée par le chef de l'opposition et c'est, à mon avis, un des points principaux à prendre en considération avant d'apporter quelque changement que ce soit à la loi relative aux privilèges électoraux des étudiants. Si nous nommions un comité, il lui faudrait consacrer une année à étudier toutes les implications des privilèges électoraux octroyés aux étudiants; même alors, nous aurions de la peine à trouver une solution à ces problèmes.

• (5.50 p.m.)

Je suis persuadé que le ministre se préoccupe sérieusement d'apporter des modifications qui favoriseront les étudiants. La seule critique que je pourrais faire, c'est qu'on n'a pas tenu compte, à mon avis, de toutes les considérations relatives au vote des étudiants. Par exemple, si je présentais une modification de ce genre-là ou cherchais à adapter la loi électorale actuelle à la société du vingtième siècle—car c'est une loi moyenâgeuse à plus d'un point de vue—j'aimerais d'abord connaître l'avis des étudiants de tout le pays. Je voudrais connaître leurs impressions sur les modifications qui leur sembleraient nécessaires. Je ne bernerai personne, je pense, en essayant de signaler aujourd'hui aux étudiants la façon dont la loi électorale du Canada devrait être modifiée pour rendre service à certaines personnes de ma circonscription. J'estime donc que l'on devrait sûrement sonder l'opinion des étudiants, lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications nécessaires, à nos yeux.

Vu l'intérêt que manifeste le député pour le vote étudiant, je pourrais peut-être lui recom-

mander, comme premier pas, de demander l'avis des étudiants d'un bout à l'autre du pays. Il pourrait leur indiquer le caractère actuel de la loi électorale du Canada et demander aux organismes estudiantins de lui fournir des recommandations. Je sais, pour avoir côtoyé les associations d'étudiants dans les universités, que les jeunes en connaissent passablement long sur le droit de vote au Canada. Les jeunes qui fréquentent l'université savent fort bien que l'on fait fi de certains de leurs droits et qu'on leur retire des privilèges dont tous les Canadiens devraient jouir. Vous devez tenter de connaître le point de vue des étudiants afin d'élucider certains aspects de la question.

Je dirai seulement, monsieur l'Orateur, que cet amendement tend à favoriser les étudiants canadiens. Je trouve, par contre, qu'il n'ouvre pas les portes assez grandes. J'aurais préféré un amendement libellé en termes plus généraux. L'on peut songer à certains centres au Canada, qui abritent de 10,000 à 12,000 étudiants d'université, comme Edmonton, Calgary, l'Université de la Colombie-Britannique et bien d'autres agglomérations de l'Est.

Je ne suis pas au courant de toutes les ramifications de la modification dont il s'agit ici et j'aimerais que l'on se renseigne davantage à ce sujet. Nous devrions lancer une sorte de programme qui obtiendrait l'accord des milliers d'étudiants du Canada, quant aux modifications qu'ils voudraient voir apporter à la loi électorale du Canada. Ce faisant, nous serions plus sûrs de nous orienter dans la bonne voie. Cet amendement et les autres d'ordre général devraient être déferés à un comité pour que la question puisse être tranchée. Je serais heureux de dire qu'il s'agit ici d'un pas dans la bonne voie, mais l'initiative ne sera sûrement pas satisfaisante aux yeux de bien des étudiants que je connais.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): D'après certaines questions posées par les députés des deux côtés de la Chambre, je pense, monsieur l'Orateur, que de toute évidence il n'y a pas unanimité sur le bill. Je crois qu'il serait utile d'étudier encore un peu la question. Je suggère donc qu'au lieu de lire le bill pour la deuxième fois, nous le soumettions au comité des privilèges et élections, où nous commencerons plus tard à examiner la loi électorale en général. Peut-être cette suggestion pourrait-elle être examinée en même temps que certaines autres que nous recevons relativement à la loi électorale.